

Questions fréquentes relatives au service Navex EthicsPoint

*** Veuillez noter que cette liste de questions fréquentes ne fait pas partie de la politique de prise de parole Speak Up de Renishaw, mais constitue un guide complémentaire afin d'utiliser le service Navex EthicsPoint.***

1. Qu'est-ce qu'EthicsPoint ?

EthicsPoint est un outil de signalement complet et confidentiel créé par NAVEX Global visant à aider la direction et ses employés à travailler de concert contre la fraude, les abus et les autres comportements répréhensibles sur le lieu de travail, tout en cultivant un environnement de travail positif.

2. Pourquoi avons-nous besoin d'un système tel qu'EthicsPoint ?

- Nous avons la conviction que nos employés sont notre atout le plus important. En créant des canaux de communication ouverts, nous favorisons l'instauration d'un environnement de travail positif et maximisons la productivité.
- Les sociétés cotées en bourse sont tenues par la loi d'avoir un dispositif de signalement anonyme permettant de transmettre directement au comité d'audit les fraudes comptables et d'audit.
- Un système de signalement efficace vient compléter les efforts que nous déployons pour développer une culture d'intégrité et de prise de décision éthique.

3. Puis-je soumettre un signalement par Internet ou par téléphone ?

Oui. Avec EthicsPoint, vous avez la possibilité de soumettre un signalement de manière confidentielle et anonyme par téléphone ou par internet.

4. Où vont ces signalements ? Qui peut y accéder ?

Les signalements sont directement saisis sur le serveur sécurisé EthicsPoint afin de prévenir toute violation éventuelle de la sécurité. EthicsPoint met uniquement ces signalements à la disposition des personnes spécifiques au sein de l'entreprise qui sont chargées de leur évaluation, en fonction du type de violation et du lieu de l'incident. Chacun des destinataires a été formé pour conserver ces signalements dans la plus stricte confidentialité.

5. Je crois comprendre que tous les signalements que j'envoie à partir d'un ordinateur appartenant à l'entreprise génèrent un fichier journal qui comporte tous les sites Web auxquels mon PC se connecte. Ce fichier journal ne permet-il pas de m'identifier en tant qu'auteur du signalement ?

EthicsPoint ne génère ni ne conserve aucun journal de connexion interne avec les adresses IP. Ainsi, aucune information reliant votre PC à EthicsPoint n'est disponible. En réalité, EthicsPoint s'engage contractuellement à ne pas rechercher l'identité des individus soumettant un signalement.

Si le fait de soumettre un signalement depuis votre PC de travail vous met mal à l'aise, vous avez la possibilité d'utiliser un PC situé en dehors de notre environnement de travail (comme celui d'un cybercafé, de la maison d'un ami, etc.) via le site web sécurisé EthicsPoint. Beaucoup de personnes choisissent de procéder ainsi ; les données EthicsPoint révélant que moins de 12 % des signalements sont générés durant les heures de travail.

6. Puis-je soumettre un signalement depuis mon domicile tout en gardant l'anonymat ?

Un signalement effectué depuis l'ordinateur de votre domicile, d'un voisin ou tout portail Internet demeurera sécurisé et anonyme. Un portail Internet n'identifie jamais un visiteur par son pseudonyme et le système EthicsPoint supprime les adresses Internet afin que l'anonymat soit totalement préservé. De plus, la société EthicsPoint est contractuellement engagée à ne pas rechercher l'identité des individus soumettant un signalement.

7. Je crains que les informations que je transmets à EthicsPoint puissent à terme révéler qui je suis. Comment pouvez-vous m'assurer que cela n'arrivera pas ?

Le système EthicsPoint a été conçu pour protéger votre anonymat. Toutefois, pour rester anonyme, vous devez, en effectuant votre signalement, veiller à ce que le texte de ce celui-ci ne révèle en rien votre identité, notamment par inadvertance. Par exemple, n'utilisez pas de formule qui pourrait vous identifier comme « Depuis mon bureau, à côté de celui de Jan Smith... » ou « En 33 ans ici... ».

8. La hotline (ligne d'assistance) gratuite est-elle également confidentielle et anonyme ?

Oui. Vous serez invité(e) à fournir les mêmes informations que celles que vous fourniriez en soumettant un signalement par Internet ; un enquêteur saisira vos réponses sur le site Web EthicsPoint. Les mêmes mesures de sécurité et de confidentialité sont appliquées à ces signalements lors de leur transmission.

9. Et si je veux être identifié(e) avec mon signalement ?

Si vous le souhaitez, une section permettant de vous identifier est proposée.

10. Que se passe-t-il si mon patron ou d'autres responsables sont impliqués dans une infraction ? Ne vont-ils pas chercher à obtenir le signalement et commencer à étouffer l'affaire ?

Le système EthicsPoint et la communication des signalements sont conçus de manière à ce que les parties impliquées ne soient pas notifiées ou n'aient pas accès aux signalements dans lesquels elles apparaissent.

11. Que faire si je me souviens de quelque chose d'important à propos de l'incident après avoir déposé le signalement ? Ou si l'entreprise a d'autres questions à me poser concernant mon signalement ?

Lorsque vous soumettez un signalement via le site Web EthicsPoint ou via le centre d'appels EthicsPoint, vous recevez un nom d'utilisateur unique et vous êtes invité(e) à choisir un mot de passe. Ainsi, vous avez la possibilité de retourner de nouveau sur le système EthicsPoint, que ce soit par Internet ou par téléphone et d'accéder au signalement d'origine pour y saisir des informations complémentaires ou répondre aux questions posées par un représentant de l'entreprise, ou encore ajouter des données qui permettraient de clarifier certains points. Nous vous conseillons vivement de revenir sur le site dans les délais prévus pour répondre aux questions que pourrait avoir l'entreprise. Vous et l'entreprise entretenez alors une « conversation anonyme », où la situation est non seulement identifiée, mais peut aussi être résolue, quelle que soit sa complexité.

12. Ces compléments d'information sont-ils aussi sûrs que le tout premier signalement soumis ?

Le même degré de confidentialité est appliqué à toutes les correspondances EthicsPoint, du premier signalement au dernier, sous le couvert de l'anonymat.

13. Puis-je tout de même déposer un signalement si je n'ai pas accès à Internet ?

Vous pouvez soumettre un signalement EthicsPoint depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet. Vous pouvez procéder depuis votre domicile. De nombreux lieux publics, y compris les bibliothèques publiques, disposent d'ordinateurs avec connexion Internet. Toutefois, si vous n'avez pas accès à un ordinateur ou n'êtes

pas à l'aise avec l'informatique, vous pouvez appeler la hotline gratuite EthicsPoint, disponible 24 heures / 24 et 365 jours / an.